



PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du cabinet

Le préfet

Aurillac, le 27 MARS 2024

S. Guédel

Mesdames et messieurs les Maires,

Après l'attaque commise à Moscou, le Premier ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et culturels.

Aussi, je vous demande de faire preuve de la plus grande vigilance et de renforcer le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Par ailleurs, je vous rappelle que chaque organisateur de manifestation sur la voie publique doit déposer une déclaration préalable en mairie. Dans le cadre du dispositif Vigipirate, vous devez aussi demander aux organisateurs des événements les plus significatifs une fiche "rencontre préalable de sûreté" pour vous assurer de la mise en place d'un dispositif de sécurisation adapté.

Afin de disposer d'une cartographie des événements les plus importants sur le département, je vous remercie de transmettre les déclarations et leur récépissé à l'adresse suivante : pref-declaration-manifestation@cantal.gouv.fr

Les équipes de mon cabinet sont à votre disposition pour toutes questions associées à l'évolution de cette posture VIGIPIRATE et leurs enjeux de sécurité.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et votre vigilance dans l'application de ces mesures pour la sécurité de toutes et tous, et vous prie d'agréer, mesdames, messieurs les élus, l'expression de ma considération distinguée.

*Les équipes de mon cabinet sont à votre disposition
pour vous accompagner dans l'application
de ces mesures.*

Laurent BUCHAILLAT